



CITOYENNETÉ

Canada

Demande d'enregistrement et de conservation de la citoyenneté canadienne en vertu de l'article 8



Table des matières

| | |
|---|----|
| Aperçu | 3 |
| Droits relatifs à la citoyenneté | 7 |
| Comment remplir le présent formulaire | 9 |
| Où envoyer votre demande | 13 |
| Et ensuite? | 14 |

Formulaires:

Demande d'enregistrement et de
conservation de la citoyenneté canadienne
(Cit 0300)

Caractéristiques des photographies pour la
citoyenneté (CIT 0021)

Reçu (IMM 5401)

Ce formulaire est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne
doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Comment nous joindre

Site Web

Vous pouvez obtenir des précisions sur les programmes offerts par Citoyenneté et Immigration Canada en vous rendant sur le site www.cic.gc.ca. Les [services en ligne](#) de notre site Web permettent, pour certains types de demande, de faire des changements d'adresse et de connaître l'état de la demande.

Au Canada

Si vous êtes au Canada, vous pouvez aussi communiquer avec le **Télécentre**. Ce service automatisé, facilement accessible à l'aide d'un téléphone à clavier, est offert sept jours par semaine, 24 heures par jour. Vous pouvez écouter de l'information préenregistrée sur de nombreux programmes et commander des formulaires de demande; pour certains types de demande le service automatisé peut même vous renseigner sur l'état de votre dossier.

Ayez du papier et un crayon à portée de main afin d'être prêt à noter les renseignements dont vous avez besoin. Écoutez attentivement les instructions et appuyez sur la touche appropriée.

En tout temps au cours de votre appel, vous pouvez appuyer sur * (l'étoile) pour réentendre le message; appuyez sur le « 9 » pour revenir au menu principal; appuyez sur le « 0 » pour parler à un agent; appuyez sur le « 8 » pour mettre fin à votre appel. Si vous avez un téléphone à cadran, attendez qu'un agent vous réponde.

Si vous souhaitez parler à un agent, vous devez appeler du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h (heure locale).

De partout au Canada, composez le

1-888-242-2100 (sans frais)

Utilisez-vous un téléscripneur?

Vous pouvez bénéficier de notre service ATS du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h (heure locale) en composant le **1-888-576-8502** (sans frais).

À l'extérieur du Canada

Si vous vous trouvez à l'extérieur du Canada, vous pouvez communiquer avec une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat du Canada. La liste des adresses, des numéros de téléphone et des adresses Web se trouve sur notre [site Web](#).



Il ne s'agit pas d'un document juridique. Pour des renseignements de cet ordre, veuillez consulter la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ou la *Loi sur la citoyenneté*, selon le cas, ainsi que leurs règlements d'application.

On peut se procurer une version de ce document adaptée à des besoins particuliers.

Aperçu

Le présent formulaire s'adresse aux personnes **nées à l'extérieur du Canada après le 14 février 1977**, qui pourraient perdre leur citoyenneté canadienne en application de l'article 8 de la *Loi sur la citoyenneté* à moins de s'enregistrer comme citoyen canadien et de demander à conserver la citoyenneté canadienne.

N'est pas visée par cette mesure une personne dont l'un des parents (mais non un parent adoptif) est né au Canada ou a obtenu la citoyenneté canadienne en vertu de l'actuelle *Loi sur la citoyenneté* avant la naissance de cette personne ou s'est enregistré comme citoyen canadien avant le 15 février 1977, à titre de citoyen canadien né à l'étranger. Veuillez compléter une *demande de certificat de citoyenneté canadienne présentée à l'intérieur du Canada* (CIT 0001) ou à l'extérieur du Canada (CIT 0006), selon ce qui s'applique à votre situation. Vous pouvez obtenir les guides en visitant notre [site Web](#) ou en appelant le Télécentre.

Vous pourriez perdre votre nationalité ou citoyenneté actuelle si vous vous enregistrez comme citoyen canadien. Si vous résidez dans le pays dont vous avez actuellement la nationalité ou la citoyenneté, vérifiez auprès du ministère compétent de votre gouvernement. Si vous ne vivez pas dans ce pays, demandez à l'ambassade, au haut-commissariat ou au consulat du pays dont vous avez actuellement la nationalité pour savoir si votre statut sera modifié.

Avant de faire votre demande

Lisez les instructions très attentivement. Elles renferment des renseignements importants. Assurez-vous d'être admissible le jour avant de signer et de dater votre demande. Le droit de traitement ne vous sera pas remboursé.

Qui peut faire une demande de conservation de la citoyenneté canadienne?

Pour pouvoir demander à conserver votre citoyenneté canadienne, vous devez :

- être né à l'extérieur du Canada;
- être né après le 14 février 1977;
- être né d'un parent (autre qu'un parent adoptif) qui était citoyen canadien au moment de votre naissance parce qu'il est né à l'extérieur du Canada entre le 1^{er} janvier 1947 et le 14 février 1977 et qu'il était admissible à la citoyenneté canadienne à la naissance et n'a pas été enregistré comme citoyen canadien avant le 15 février 1977 ;
ou
parce que votre parent était citoyen canadien à la naissance et est né à l'extérieur du Canada après le 14 février 1977;
- avoir moins de 28 ans;
- avoir résidé au Canada pendant au moins toute l'année précédent immédiatement la date de votre demande **ou** avoir établi des liens importants avec le Canada.

Ce que vous devez joindre à votre demande

Frais

Si vous résidez à l'extérieur du Canada, veuillez contacter l'ambassade, le haut commissariat ou le consulat canadien pour toute question sur les droits exigés et le mode de paiement.

Si vous résidez à l'intérieur du Canada, veuillez voir à la section **Droits relatifs à la citoyenneté** les renseignements sur les droits exigés et le mode de paiement. **Les droits ne sont pas remboursables.** Si vous avez imprimé cette demande à partir du site Web, elle ne contient pas de reçu. Vous devez commander un reçu original comme celui décrit à la section **Droits relatifs à la citoyenneté**.

Documents

Si c'est la première fois que vous présentez une demande de certificat de citoyenneté, vous devez soumettre les originaux ou des copies certifiées conformes nettes et lisibles de vos documents. Une personne autorisée doit affirmer solennellement que les copies sont conformes aux originaux. Au Canada, une personne autorisée peut être un commissaire à l'assermentation, un notaire (public) ou un juge de paix. À l'extérieur du Canada, une personne autorisée est un agent du service extérieur, un juge, un magistrat, un officier de justice, ou un commissaire autorisé à faire prêter serment dans le pays où la personne réside actuellement.

Nota : Les documents justificatifs qui ne sont ni en français ni en anglais doivent être accompagnés:

- du document;
- d'une traduction des documents; et
- d'un affidavit de la personne qui les a traduits.

Les traductions faites par un membre de la famille ne sont pas acceptables.

Pour vous enregistrer comme citoyen canadien :

- Si vous **avez** un certificat de citoyenneté canadienne, vous devez retourner le certificat avec votre demande et accompagner le tout des documents suivants :
 - deux documents d'identification personnelle, comme un permis de conduire et une carte d'assurance-santé;
 - d'autres documents, comme un certificat de mariage et/ou un certificat légal de changement de nom (le cas échéant).

Nota : Les certificats de baptême, les certificats de naissance et les certificats de mariage délivrés par le gouvernement du Québec avant le **1er janvier 1994** ne sont plus acceptés pour obtenir la citoyenneté canadienne. Si vous possédez un de ces certificats, vous devez vous procurer un nouveau document en contactant le bureau du Directeur de l'état civil du Québec à l'un des numéros suivants : Québec - (418) 643-3900, Montréal - (514) 864-3900, ailleurs dans la province - 1-800-567-3900. Vous pouvez aussi obtenir de l'information à l'adresse suivante : www.etatcivil.gouv.qc.ca.

ou

Si vous n'avez **jamais** eu de certificat de citoyenneté canadienne, votre formulaire doit être accompagné :

- d'un certificat de naissance identifiant vos parents (délivré par les autorités gouvernementales du pays de votre naissance);
- d'un document prouvant que l'un de vos parents (ou les deux) était citoyen canadien au moment de votre naissance (p. ex. : un certificat de citoyenneté canadienne, un certificat de naissance provincial ou territorial);
- de deux (2) documents d'identification personnelle comme un permis de conduire et une carte d'assurance-santé;
- d'autres documents comme un certificat de mariage et/ou un certificat légal de changement de nom (le cas échéant).

Pour conserver votre citoyenneté canadienne :

Vous devez fournir des documents prouvant que vous résidez au Canada **ou** que vous avez des liens importants avec le Canada.

Résidence : Pour satisfaire aux exigences de résidence, vous devez avoir résidé au Canada pendant au moins une (1) année précédant immédiatement votre demande de conservation de la citoyenneté canadienne. Les pièces justificatives acceptées sont, entre autres :

- relevés d'emploi (T4 ou Relevé d'emploi);
- dossier scolaire;
- bail de location ou contrat hypothécaire;
- relevé d'imposition;
- dossier médical provincial;
- tampons dans un passeport;
- preuves de transactions bancaires faites à l'intérieur du Canada;
- autres documents pouvant aider à établir une preuve de résidence au Canada.

Liens importants avec le Canada : Pour prouver l'existence de liens importants avec le Canada, vous devez fournir :

1. une preuve que vous avez travaillé pendant au moins deux des quatre années précédant immédiatement la signature de votre demande en qualité de :
 - fonctionnaire canadien ou provincial;
 - membre des Forces canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada;
 - représentant canadien aux Nations unies ou à l'un de ses organismes affiliés;**ou**
2. une preuve de la fréquentation d'un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire reconnu au Canada pendant au moins une année après l'âge de 14 ans;
ou
3. une preuve que vous avez résidé au Canada avec un membre de votre famille pendant au moins un an après l'âge de 14 ans.

Ce document peut être :

- un relevé d'emploi (T4 ou Relevé d'emploi);
- un dossier scolaire;
- une déclaration assermentée d'un membre de votre famille décrivant les circonstances de votre résidence (lieu, période, personnes résidant au même endroit);
- un dossier médical provincial;
- lettres de médecins;
- certificats de naissance ou de mariage si vous avez donné naissance ou si vous vous êtes marié pendant que vous résidiez au Canada;
- d'autres documents aidant à établir la preuve de liens importants avec le Canada.

Si vous avez eu des liens importants avec le Canada parce que vous y avez fréquenté une école (option 2) ou parce que vous y avez vécu avec un membre de la famille après l'âge de 14 ans (option 3), vous devez :

- maîtriser suffisamment l'anglais ou le français pour soutenir une conversation simple; et

- en savoir assez sur l'histoire, la géographie et le gouvernement du Canada ainsi que sur les droits et devoirs inhérents à la citoyenneté pour réussir un test.

Pour en savoir plus, consultez la section [Et ensuite?](#)

À défaut de joindre les documents nécessaires (p. ex. les deux (2) pièces d'identité), le traitement de votre demande sera retardé.

Nota : Des documents supplémentaires pourraient vous être demandés pendant le traitement de votre demande.

Photographies

Votre photo figurera sur votre certificat de citoyenneté format de poche.

Vous devez fournir deux (2) photos de citoyenneté prises au cours des 12 derniers mois. Apportez chez le photographe le formulaire *Caractéristiques des photographies pour la citoyenneté* (CIT0021), qui se trouve dans la trousse, pour vous assurer d'obtenir des photos de dimensions exactes. Lorsque vous faites prendre votre photo, ne vous couvrez pas la tête à moins que votre religion ne vous y oblige. Lorsque vous obtiendrez les photos, vérifiez si elles sont de la bonne dimension et que le photographe a indiqué ses coordonnées et la date à l'endos de chaque photo.

Signature sur la demande et les photos

Les adultes et les enfants de 14 ans ou plus doivent signer le formulaire et les photos. Si votre demande n'est pas signée ou datée elle vous sera retournée. La signature sur la demande doit correspondre à celle sur les photos. Signez votre nom de la même façon que vous signez tout autre document officiel, à l'encre noire ou bleue, dans la bande blanche réservée à la signature au bas de chaque photo.

N'écrivez pas en lettres moulées. Les enfants de 13 ans ou moins doivent laisser en blanc la bande réservée à la signature. Les parents sont priés d'indiquer le nom de l'enfant en lettres moulées au verso de chaque photo. Placez les deux photos signées dans la petite enveloppe fournie avec le formulaire.

Ne pas joindre directement vos photos à la demande au moyen d'une agrafe, de colle, etc.

Demande imprimée à partir du site Web

Veillez noter qu'aucune enveloppe n'est fournie pour les photos si la demande est imprimée à partir du site Web. Par conséquent, nous vous demandons de fournir votre propre enveloppe pour chaque jeu de photos.

Droits relatifs à la citoyenneté

Quels sont les droits exigés?

Vous devez payer un **droit de traitement** quand vous présentez une demande d'enregistrement et de conservation de la citoyenneté canadienne. **Le Droit de traitement est de 100,00 \$ par personne.**

Nota : Les chèques personnels et les chèques de voyage ne sont pas acceptés pour régler les droits.

Si vous résidez à l'extérieur du Canada, veuillez contacter l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat canadien pour connaître les droits de traitement et savoir où adresser le formulaire de demande.

Les droits sont-ils remboursables?

Le droit de traitement n'est pas remboursable. Une fois que le Centre de traitement des demandes a commencé à traiter la demande, le droit de traitement n'est pas remboursable, quelle que soit la décision rendue.

Si vous résidez à l'extérieur du Canada, passez à la section intitulée **Comment remplir le présent formulaire.**

Comment calculer les droits exigés?

ÉTAPE 1. Utilisez le tableau suivant pour calculer les droits exigés.

| | DROIT DE TRAITEMENT | Nombre de personnes | Montant par personne | Montant à payer |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|-----------------|
| Enregistrement et conservation de la citoyenneté canadienne. | | | x \$100 | |
| Total | | | | \$ |

ÉTAPE 2. Remplissez un formulaire de reçu (IMM 5401) pour vous-même et pour **les autres membres de votre famille** si les demandes sont présentées en même temps.

Il faut utiliser un formulaire de reçu original : **les photocopies ne sont pas acceptées.** Vous pouvez commander un formulaire de reçu original à partir de notre [site Web](#), ou en communiquant avec un agent de notre téléc centre. (Voir la section [Comment nous joindre](#)).

ÉTAPE 3. Indiquez le « Total » à la ligne **09 Frais relatifs aux services de citoyenneté ou d'immigration.**

Ne remplissez **pas** les deux parties supérieures du reçu; elles seront remplies par l'institution financière.

ÉTAPE 4. Remplissez les parties « Renseignements de l'agent payeur » au verso du reçu.

Si vous avez déjà un dossier ouvert et que vous connaissez le numéro d'identification du client que nous vous avons attribué, inscrivez ce dernier dans la case prévue à cet effet. Dans le cas contraire, n'inscrivez rien dans cette case.

ÉTAPE 5. Apportez le reçu et votre paiement à l'institution financière. Ne faites **pas** votre paiement au guichet automatique.

Qu'arrive-t-il si je ne verse pas le bon montant?

Si vous devez acquitter des frais additionnels, le Centre de traitement des demandes vous enverra un formulaire (IMM 5412) indiquant le montant supplémentaire que vous devez verser. Le fait de ne pas acquitter tous les droits requis retardera le traitement définitif de votre demande. Ce paiement doit également être effectué auprès d'une institution financière désignée.

Si vous avez versé un montant trop élevé, votre demande sera traitée et le trop-payé vous sera remboursé. Un chèque vous sera envoyé le plus rapidement possible.

Où peut-on acquitter les droits?

Il est possible d'acquitter les droits dans la plupart des institutions financières au Canada. Veuillez vous adresser aux institutions financières de votre région.

Nota : Vous n'aurez pas de frais bancaires à payer. Ce service est offert gratuitement.

Quels modes de paiement puis-je utiliser?

L'institution financière vous indiquera les modes de paiement qu'elle juge acceptables.

Que dois-je faire si je ne peux acquitter les droits dans une institution financière de ma localité?

Vous pouvez alors acquitter les droits par la poste. Veuillez communiquer avec un agent de notre télécabine pour savoir comment procéder.

Que fera l'institution financière?

L'institution financière acceptera votre paiement, estampillera les deux parties supérieures du reçu et y indiquera le montant versé. On vous remettra les deux parties supérieures du reçu. **Assurez-vous que vous avez en main ces deux parties et qu'elles ont bien été remplies et estampillées avant de quitter l'institution financière.**

Nota : Ne présentez pas votre demande à l'institution financière, mais uniquement votre reçu.

Que dois-je faire une fois que j'ai acquitté les droits?

Vous devez conserver la partie supérieure (copie 1 – Copie du client) du reçu pour vos dossiers. Joignez la partie du milieu (copie 2 – À envoyer à Citoyenneté et Immigration Canada par le client) à votre demande dûment remplie et envoyez le tout par la poste au Centre de traitement des demandes. **Ne joignez aucune autre forme de paiement à votre demande.**

Comment remplir le présent formulaire

Suivez attentivement les directives. **Si votre demande n'est pas remplie parfaitement, ou si tous les documents nécessaires ne sont pas fournis, le traitement sera retardé.** Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour répondre aux questions, utilisez une autre feuille de papier et indiquez la section (numéro et/ou lettre) à laquelle vous répondez.

Avertissement: Si vous nous faites parvenir une demande contenant des renseignements trompeurs ou frauduleux, vous pourriez être inculpé pour infraction criminelle en vertu de la législation fédérale.

Veillez suivre les instructions suivantes:

Partie 1

Indiquez si vous souhaitez être servi(e) en français ou en anglais.

Partie 2

Indiquez si vous avez des besoins spéciaux. Voici de quels besoins spéciaux il s'agit :

- accès en fauteuil roulant;
- interprétation en langage gestuel,
- aide personnelle (par exemple vous serez accompagné d'un(e) interprète, d'un(e) accompagnateur (trice), d'un chien-guide, d'un guide pour malvoyants, etc.),
- documents imprimés en gros caractères, en braille ou en format audio (*Regard sur le Canada*).

Partie 3

Indiquez si vous avez déjà demandé à être inscrit comme citoyen canadien ou à conserver votre citoyenneté canadienne. Veuillez cocher "**non**" ou "**oui**". Si la réponse est "**oui**", indiquez la date à laquelle vous avez signé le formulaire de demande.

Avez-vous déjà eu un certificat de citoyenneté canadienne? Cochez "**non**" ou "**oui**". Si vous cochez "**oui**", inscrivez le nom de famille et le prénom figurant sur le certificat, le numéro de certificat et la date à laquelle il a été délivré.

Veillez indiquer si vous retournez le certificat de citoyenneté avec votre demande. Sinon, vous devez préciser si le certificat a été volé, perdu ou détruit. Veuillez préciser si le vol ou la perte a été signalé à la police et donner les détails (ex. : copie du rapport de police).

Partie 4

Inscrivez vos nom(s) et prénom(s) **comme vous souhaitez qu'ils apparaissent sur votre certificat de citoyenneté canadienne.**

Le nom qui figurera sur votre certificat de conservation de la citoyenneté canadienne sera :

- le même que celui inscrit sur votre certificat de citoyenneté canadienne,
ou
- si vous n'avez jamais eu de certificat de citoyenneté canadienne, le nom qui figure sur votre certificat de naissance ou sur votre passeport étranger.

Si vous avez changé légalement de nom, indiquez votre nouveau nom. N'oubliez pas de fournir une photocopie claire et lisible du document prouvant votre changement de nom légal (par exemple, le certificat de changement de nom délivré par la province ou un gouvernement étranger, l'ordonnance

d'un tribunal, un certificat de mariage, un jugement d'adoption, un jugement de divorce, etc.). S'il s'agit de votre premier certificat de citoyenneté canadienne, vous devez fournir des copies certifiées conformes ou des originaux de vos documents.

Si vous avez déjà utilisé un autre nom ou si vous êtes connu sous un nom autre que celui que vous avez indiqué ci-dessus, inscrivez-le sur le formulaire. (Exemples : nom à la naissance, surnoms, nom usuel, nom désignant l'appartenance à une collectivité, etc.). Ajoutez une page au besoin.

Vous pouvez demander que le nom imprimé sur votre certificat de conservation de la citoyenneté canadienne soit différent, à condition de fournir un document provincial où apparaît exactement le nom que vous voulez inscrire. Un exemple de document serait : une carte santé, un permis de conduire ou un dossier scolaire officiel produit par le ministère de l'Éducation de la province. Des documents délivrés à l'étranger peuvent aussi être acceptés.

Si vous demandez un changement important, vous devez présenter, en plus des documents délivrés par la province, des documents établissant un lien entre vos deux noms, c'est-à-dire qui prouvent l'usage de votre ancien nom et de votre nom courant ou qui expliquent le motif du changement. Il peut s'agir d'un certificat de mariage, d'un certificat étranger de changement de nom, d'un jugement d'adoption ou d'un passeport étranger montrant les deux noms.

Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander de changement de nom **après** la présentation de votre demande.

Partie 5

- A. Inscrivez votre date de naissance exactement comme elle est inscrite sur votre certificat de citoyenneté canadienne ou sur votre certificat de naissance. C'est la date qui paraîtra sur votre certificat de conservation de la citoyenneté canadienne. Indiquez le lieu et le pays de votre naissance.
- B. Si la date figurant sur votre certificat de citoyenneté est inexacte, il est peut-être possible de modifier l'information; vous serez prié de fournir des documents additionnels. Le traitement de votre demande pourrait être retardé.
- C. Précisez si vous êtes de sexe masculin ou féminin, votre taille, la couleur de vos yeux, et votre état civil. Nous avons besoin de ces informations pour nos dossiers. Votre certificat de citoyenneté mentionnera la couleur de vos yeux et votre taille.
- D. Répondez à toutes les questions concernant les renseignements demandés sur vos deux parents. Indiquez votre lien avec vos parents en cochant naturel ou adoptif. Inscrivez le nom de famille et le ou les prénoms de vos parents, leur date et leur lieu de naissance. Précisez comment vos parents ont obtenu la citoyenneté canadienne. Donnez le numéro de leur certificat de citoyenneté.

Partie 6

- A. Indiquez votre adresse actuelle à la maison, en n'oubliant pas le code postal.
- B. Si votre adresse postale est différente de votre adresse à la maison, indiquez votre adresse postale, toujours sans oublier le code postal.
- C. Indiquez le ou les numéros de téléphone où nous pouvons vous joindre. Nous devons peut-être communiquer avec vous par téléphone.
- D. Indiquez depuis combien de temps vous vivez à l'adresse indiquée.

Partie 7

Si vous fondez votre demande de conservation de la citoyenneté canadienne sur des liens importants avec le Canada, passez tout de suite à la . Vous ne devez remplir **que la Indiquez depuis combien de temps vous vivez à l'adresse indiquée. ou la , et non les deux.**

Résidence : Si vous résidez au Canada depuis au moins une année au moment de faire cette demande, vous devez accompagner le formulaire de demande de documents qui prouvent ce fait. Il peut s'agir des documents suivants :

- relevés d'emploi (T4 ou Relevé d'emploi);
- dossier scolaire;
- bail de location ou contrat hypothécaire;
- relevé d'imposition;
- dossier médical provincial/territorial;
- tampons dans le passeport;
- preuves de transactions bancaires faites à l'intérieur du Canada;
- autres documents pouvant aider à établir une preuve de résidence au Canada.

Vous devez indiquer si **“oui”** ou **“non”** vous résidez au Canada depuis un an au moment de présenter votre demande pour conserver la citoyenneté canadienne. Vous devez énumérer toutes vos absences du Canada au cours de l'année, y compris les vacances et les voyages aux États-Unis. Précisez les dates du début (« Du ») et de la fin (« Au ») de l'absence et la destination de chaque voyage. Veuillez donner les détails et les motifs des voyages et le nombre total de jours d'absence. Ajoutez une page au besoin pour noter toutes les absences. Vous devez également indiquer toutes les adresses (y compris les adresses à l'étranger) et les dates de vos séjours à ces différentes adresses au cours de l'année.

Partie 8

Si vous fondez votre demande d'enregistrement et de conservation de la citoyenneté canadienne sur votre résidence au pays, veuillez passer à la **Partie 9**.

Liens importants : Si vous déclarez à des liens importants avec le Canada, vous devez ajouter à votre formulaire de demande des documents à l'appui de cette déclaration.

Exemples de documents acceptables :

- déclaration sous serment d'un ou de parent(s) décrivant votre résidence au Canada (période, lieu, personnes ayant vécu avec vous);
- relevés d'emploi;
- dossier scolaire;
- carte santé provinciale;
- dossier médical;
- certificat de naissance ou de mariage (si vous avez donné naissance à un enfant ou si vous vous êtes marié pendant la période considérée, au Canada).

Vous devez prouver l'**une** des situations suivantes:

Option 1

Vous devez fournir des documents prouvant que pendant deux des quatre années précédant immédiatement la présentation de votre demande, vous étiez employé à la fonction publique du Canada ou de l'une de ses provinces, membre des Forces canadiennes ou de la GRC, représentant canadien aux Nations Unies ou à l'un de ses organismes affiliés.

ou

Option 2

Vous devez fournir des documents prouvant que vous avez fréquenté un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire reconnu au Canada pendant au moins un an après avoir atteint l'âge de 14 ans. Si vous avez quitté le Canada pendant le temps que vous avez fréquenté un établissement d'enseignement (incluant les vacances et voyages aux États-Unis), donnez des détails sur toutes les périodes passées à l'extérieur du Canada. Si vous n'avez pas quitté le Canada pendant que vous avez fréquenté un établissement d'enseignement, passez à la question suivante. Énumérez toutes vos adresses pendant que vous fréquentiez un établissement d'enseignement.

ou

Option 3

Indiquez le nom du membre de la famille avec qui vous avez passé au moins un an au Canada après l'âge de 14 ans et le lien qui vous unit. Si vous avez quitté le Canada au cours de l'année où vous avez vécu avec ce membre de votre famille (y compris pour des vacances et des voyages aux États-Unis), donnez des détails sur toutes les périodes passées à l'extérieur du Canada. Si vous n'avez pas quitté le Canada pendant toute cette année, passez à la question suivante. Énumérez toutes vos adresses pendant le temps que vous avez passé au Canada.

Partie 9

Tout le temps passé au Canada ne compte pas comme temps de résidence au sens de la *Loi sur la citoyenneté*.

Vous devez répondre “**oui**” ou “**non**” à la question : « Pendant votre séjour au Canada, avez-vous été détenu dans un pénitencier, une prison, une maison de correction, sous probation ou en liberté conditionnelle? ». Si la réponse à l'un des éléments de la question est “**oui**”, vous devez donner les détails.

Partie 10

Vous devez **signer** la demande de la même façon que vous signez actuellement d'autres documents officiels. Indiquez où et quand (lieu et date) vous avez signé votre formulaire. Assurez-vous d'être admissible à l'enregistrement et à la conservation de la citoyenneté avant cette date puisque le droit de traitement n'est pas remboursable.

Vous devez **signer** le bas de vos photos, de la même façon que vous signez votre demande et d'autres documents officiels.

La demande doit être **signée et datée** avant d'être postée pour le traitement. Citoyenneté et Immigration Canada se basera sur la date de la demande signée pour déterminer si vous répondez aux critères applicables. Si votre demande n'est pas signée ou datée, elle vous sera retournée. Elle le sera aussi si elle est périmée (signée plus de trois (3) mois auparavant) ou postdatée (datée au futur).

Assurez-vous d'être admissible à l'enregistrement et à la conservation de la citoyenneté un jour avant de signer la demande.

Partie 11

La personne, l'agent autorisé, d'une société ou organisation qui a aidé le requérant à remplir le présent formulaire doit remplir et signer cette partie.

Où envoyer votre demande

Si vous vivez à l'extérieur du Canada, vous devez présenter votre demande à une ambassade, à un haut-commissariat ou à un consulat du Canada.

ou

Si vous vivez au Canada, vous devez inscrire en lettres moulées sur l'enveloppe contenant votre demande :

Votre nom
Votre adresse
Votre code postal

Centre de traitement des demandes - Sydney
Enregistrement et conservation
B.P. 10000
SYDNEY (N.-É.) B1P 7C1

Si vous envoyez plus d'une demande à la fois (pour d'autres membres de votre famille, par exemple), vous pouvez envoyer un seul reçu pour toutes les demandes. Postez le reçu et toutes les demandes dans la même enveloppe; de cette façon elles seront traitées ensemble.

Et ensuite?

Après la réception de votre demande à Sydney en Nouvelle-Écosse, elle est vérifiée et le traitement commence. Si votre demande est approuvée, vous recevrez un certificat de citoyenneté canadienne et un certificat de conservation de la citoyenneté canadienne.

Certaines demandes peuvent être retardées et exiger un temps de traitement plus long. Le cas échéant, vous serez contacté et prié de fournir plus de renseignements ou des documents additionnels. Si vous présentez une demande à l'extérieur du Canada, veuillez compter jusqu'à huit (8) semaines pour que votre demande soit reçue au centre de traitement des demandes (CTD) à Sydney en Nouvelle-Écosse, car le service de courrier peut varier selon le pays.

Aux demandeurs se prévalant de liens importants avec le Canada seulement.

Si votre demande est fondée sur l'option 1-« liens importants », soit un emploi dans la fonction publique canadienne ou une fonction publique provinciale ou les organisations énumérées, les exigences relatives à la connaissance d'une langue officielle et aux connaissances sur le Canada ne s'appliquent pas à vous.

Si votre demande est fondée sur l'option 2-fréquentation d'un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire reconnu au Canada, ou sur l'option 3-séjour d'un an avec un parent avant la présentation de votre demande d'enregistrement et de conservation de la citoyenneté canadienne après l'âge de 14 ans, vous devez répondre aux exigences relatives à la connaissance d'une langue officielle et aux connaissances sur le Canada. Vous recevrez un livre à étudier intitulé *Regard sur le Canada*. Vous serez prié de passer un test écrit et/ou oral (entrevue).

Pour réussir, vous devez faire preuve de votre compréhension :

- du droit de vote à l'occasion d'élections au Canada;
- du droit de se porter candidat à une charge électorale au Canada;
- du mécanisme de vote et de la façon de s'inscrire sur les listes électorales.

Vous devrez également répondre à des questions permettant de vérifier votre connaissance et votre compréhension :

- de l'histoire du Canada;
- de la géographie canadienne;
- des droits et obligations inhérents à la citoyenneté.

Le test prend environ 30 minutes. Si vous devez vous présenter à une entrevue présidée par un juge de la citoyenneté, l'entretien durera entre 15 et 30 minutes environ. Toutes les questions du test sur la citoyenneté et les questions posées par le juge de la citoyenneté sont fondées sur les renseignements fournis dans le guide *Regard sur le Canada*.

Les demandeurs doivent prouver leur connaissance du français ou de l'anglais. Par exemple, vous devrez répondre à des consignes, participer à une conversation sur votre expérience personnelle ou remplir un formulaire ou les deux. Si vous pensez avoir du mal à répondre à cette exigence, il est conseillé de suivre des cours de langue **avant** de demander la conservation de votre citoyenneté canadienne basée sur vos liens importants avec le Canada suivant l'option 2 ou l'option 3.

Rappel: Vous devez nous informer de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Si vous vivez au Canada, vous devez nous prévenir d'un tel changement en appelant le télécentre ou en inscrivant votre nouvelle adresse à la page changement d'adresse « Services en ligne - Changement d'adresse » sur notre [site Web](#). Si vous vivez à l'extérieur du Canada, vous devez nous prévenir de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en communiquant avec l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat du Canada.

Citoyenneté et Immigration Canada est doté d'un programme d'assurance de la qualité. Dans le cadre de ce programme, certaines demandes sont sélectionnées au hasard pour examen spécial. Cet examen signifie que vous pourriez être convoqué(e) par un responsable de Citoyenneté et Immigration Canada qui aurait pour tâche de vérifier la conformité de toutes les pièces que vous avez remises et l'exactitude des renseignements portés sur votre demande. L'entrevue est brève et ne devrait pas entraîner de retard dans le traitement de votre demande.